

Crozon. Le contenu des toilettes finissait à Morgat



Photo G. H.

Des tests au colorant ont permis de déterminer avec certitude l'origine des eaux usées qui s'écoulaient dans le réseau d'eaux pluviales de Toul an Trez : la résidence des Terrasses de la Baie.

Gwendal Hameury

Pendant des années, des eaux usées non traitées ont été déversées sur une plage de Morgat. Du fait d'un mauvais raccordement. Le problème serait en passe d'être résolu.

Suite du feuilleton des eaux usées à Crozon. Il y avait d'abord eu les révélations du Télégramme, dans un article du 5 juillet pointant du doigt des problèmes de délestages et de débordements d'eaux usées sur les plages crozonnaises. Puis les explications du maire, Daniel Moysan, qui démentait les allégations de Jean-Jacques Gallou, employé communal détaché à la Saur pour la gestion de la station d'épuration de Lostmarc'h

(depuis entendu par les services de gendarmerie, à la demande du procureur de la République de Quimper).

Troisième et quatrième épisodes : la confirmation, sur la foi de documents recueillis par la rédaction, que les plages de Morgat avaient été « souillées » à plusieurs reprises en 2016, suivie d'un dépôt de plainte contre X du maire, Daniel Moysan. Mais voilà qu'un nouvel élément vient conforter la thèse selon laquelle des eaux usées brutes (non traitées) finissent parfois dans la très touristique anse de Morgat.

Un problème vieux de dix ans

Le 11 juillet dernier, un dépassement du taux d'entérocoques (bactérie appartenant à la famille des streptocoques) a, en effet, été constaté dans les eaux de baignade de Toul an Trez, surtout fréquentées par les pratiquants de longue côte et les baigneurs. Une investigation des services municipaux (test au colorant et passage de caméra) a permis de trouver l'origine du problème, désormais résolu, selon Daniel Moysan : un mauvais raccordement « d'un sanitaire d'un des appartements saisonniers » de la résidence des

Terrasses de la baie, située au 108, boulevard de la France Libre, à Crozon, au réseau d'eaux... pluviales.

Selon toute vraisemblance, ce problème date de la construction de l'immeuble « en 2007 », précise le maire. En d'autres termes, cela fait donc dix ans que des matières fécales finissaient, de temps à autre, selon la saison et la météo, dans le ruisseau Toul an Trez, qui coule derrière le Grand Hôtel de la Mer. Puis dans les eaux de baignade.

Le sanitaire condamné en attendant les travaux

En attendant que le syndicat de copropriété Gestimma, basé à Brest, n'entreprenne les travaux nécessaires (nous avons cherché à le joindre, sans succès), le sanitaire du logement a été condamné... le 31 juillet dernier. Et les eaux de baignade sont de nouveau conformes, insiste le maire. Contactée, l'Agence régionale de santé, qui effectue très régulièrement des analyses à Morgat, n'a pas répondu à nos sollicitations. Quant à Jean-Jacques Gallou, il est convoqué jeudi prochain, par la Saur, gestionnaire du réseau d'assainissement, à un entretien préalable à un licenciement.